



Association scolaire intercommunale
Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon
Commission de gestion et des finances

Ballaigues, le 29 août 2024

Rapport n° 03-2024 au Conseil intercommunal de l'AscoVaBaNo

Budget 2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les délégué·e·s,

La Commission de gestion et des finances (COGEF) de l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon (AscoVaBaNo), composée de MM. Stéphane Costantini, Morgan Jolliet et Thomas Maillefer, s'est réunie le 29 août 2024 à Ballaigues. Étaient également présents à cette séance MM. Claude Languetin et Luc-Olivier Stramke, respectivement président et vice-président du CODIR et M. Vincent Daucourt, boursier de l'association.

La COGEF les remercie pour les explications fournies ainsi que pour les réponses détaillées aux questions posées.

Budget 2025

Les principales augmentations des postes du budget 2025 par rapport au budget 2024 sont liées à la croissance du nombre d'élèves et de la population (936 élèves en 2024 vs 1002 en 2025 – population +200 habitants sur les 10 communes).

Les projets de construction des bâtiments scolaires dans le vallon du Nozon impliquent un investissement important de la part du CODIR, ce qui a une certaine répercussion sur les charges liées aux autorités.

La professionnalisation dans l'organisation et la structure de notre administration et l'engagement de personnel qualifié renforce les compétences de notre association, une part des charges assumées autrefois par les membres du CODIR est ainsi reportée sur les prestations de services et honoraires.

Le budget pour l'installation de deux conteneurs dans la cour du collège de Vallorbe, lié à l'augmentation d'élèves, est fait sur la base d'estimations, la COGEF souhaite que des économies en lien avec leur installation soient étudiées, alimentation en électricité, sanitaires et évacuation des eaux usées.

Les coûts liés aux promotions englobent également le spectacle scolaire des classes enfantines qui se tient la même semaine. L'installation de la sonorisation était auparavant partiellement assumée par la commune de Vallorbe.

Conclusions

Fondé sur ce qui précède, la COGEF vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégué-e-s, de bien vouloir prendre les décisions suivantes.

Le Conseil Intercommunal de l'AscoVaBaNo

- vu le projet présenté par le Comité de direction ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

- Le budget de fonctionnement de l'AscoVaBaNo pour l'année 2025 est adopté tel que présenté.

Ballaigues, le 29 août 2024



Stéphane Costantini



Morgan Jolliet



Thomas Maillefer